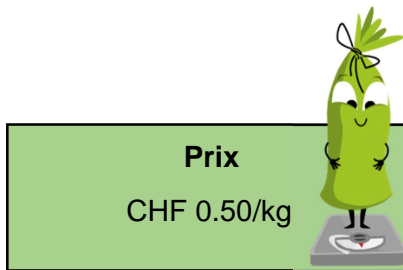


## Taxe au poids

### DÉPÔT DES SACS-POUBELLES

Les sacs-poubelle sont déposés dans les bennes compactrices (à la Scie à Pringy et à l'extérieur de la déchèterie à Epagny) et non pas à côté. Des contrôles sont effectués.

Chaque ménage possède pour ceci une carte de déchèterie rechargeable aux emplacements de bennes (cash) ainsi qu'à l'administration communale.



## Taxe annuelle

### ORDURES MÉNAGÈRES

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une taxe de base d'élimination des déchets est perçue.

**par adulte (HTVA) : CHF 45.-**  
**par entreprise : tarif différencié lié à l'activité**

## Déchets particuliers

### TAXE D'ÉLIMINATION (TRANSPORT)

Les déchets particuliers suivants font l'objet d'une taxe de transport fixée par pièce ou par poids :

Cuisinière, machine à laver	gratuit
Micro-ondes, app. ménager	gratuit
Petit appareil ménager	gratuit
Ordinateur, écran	gratuit
Téléviseur	gratuit
Batterie	gratuit
Frigo	gratuit
Pneu avec jantes	CHF 10.-
Pneu sans jantes	CHF 5.-
<b>Dimensions maximales 110 x 35 cm</b>	

**Nous rappelons que ces types de déchets doivent être rapportés en priorité aux points de vente.**